



Aïre-Baugenis

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de l'artère
sans nom, toutefois connue cadastrale-
ment sous le nom de route de Chêne-Bourg

Du 15 octobre 1963

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la com-
mune de Thônex en date du 21 septembre 1963;

vu le préavis favorable de la division de l'urbanisme,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de route de Villette à l'artère
partant du chemin de Fossard et de la route de Sous-Moulin, et abou-
tissant à la route de Florissant.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-
gueur.

* * *

Communiqué à :

Travaux Gen.
Sautier l'or.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaud